

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 4 décembre 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS :** Mmes Valérie ADEMA (partie à 19 H 34), Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN.  
MM. Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS :** Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Isabelle GUERY.  
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.  
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.  
Mr Jean-Louis FUGAIRON a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION N° 2025 12-2 03

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
Présents	8
Procurations	4
Votants	12

**OBJET :** COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-ARIÈGE (CCHA) / ALOGEA – CONVENTION DE PARTENARIAT – OPÉRATION DE RÉHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS SOCIAUX À L'ANCIEN HÔTEL DU PARC.

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet de réalisation d'un programme permettant de construire 13 logements locatifs sociaux à l'ancien hôtel du parc à Ax-les-Thermes.

Il précise qu'une convention de partenariat entre la commune, la CCHA et ALOGEA fixe les engagements respectifs des parties.

La commune a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF), cela a permis à l'EPF de faire l'acquisition du foncier et d'en assurer le portage en prévision de sa future cession à ALOGEA. Par ailleurs et afin de permettre la faisabilité financière de l'opération, ALOGEA, avec le soutien de la commune, a déposé une demande de subvention exceptionnelle auprès du Fonds Vert. Le projet a été lauréat d'une subvention de 535 000 €, cette somme permet de lancer les études et les travaux associés.

Le projet vise à développer une offre des logements locatifs sur diverses parcelles cadastrées Section A N° 507, 1431 & 1432 pour une contenance totale de 978 m<sup>2</sup>.

Plusieurs rencontres se sont tenues afin de définir les enjeux du projet, ALOGEA a confié un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ARCHITECTURE & PAYSAGE afin de permettre une pré-étude du site et une base dossier pour la candidature au Fonds Vert.

L'obtention de la subvention auprès du Fonds Vert permet de valider le financement du programme.

La composition prévisionnelle du programme se décline comme suit :

- 8 logements réhabilités au sein de l'ancien Hôtel du Parc.
- 5 logements construits dans les jardins de l'Hôtel en extension urbaine.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Décembre 2025 : désignation de la maîtrise d'œuvre par ALOGEA
- Mars 2026 : dépôt du permis de construire par ALOGEA
- Juin 2026 : consultation des entreprises par ALOGEA
- Septembre 2026 : attribution des marchés de travaux
- Octobre 2026 : démarrage des travaux
- Décembre 2027 : livraison du chantier

La CCHA versera une participation égale à :

13 logements x 4 000 € = 52 000 €

La CCHA versera la totalité de cette somme en une fois, après réception des travaux sans réserve.

La commune, quant à elle, s'est engagée à verser une participation égale à 78 000 €.

L'échéancier de paiement est le suivant :

- |                   |          |
|-------------------|----------|
| - Exercice 2025 : | 0 €      |
| - Exercice 2026 : | 20 000 € |
| - Exercice 2027 : | 58 000 € |

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Décide**

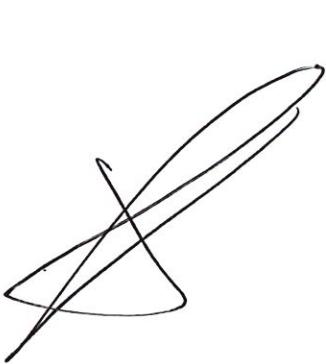
**Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de partenariat correspondante.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit  
Pour copie conforme – au registre sont les signatures  
Ax-les-Thermes, le 11 décembre 2025**

**Le maire  
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA**



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 16/12/2025

Berger  
Levrault

ID : 009-210900320-20251210-2025\_12\_2\_03-CC